
Juges d'instruction, s'abandonnez-vous

Par Daniel Soulez Larivière

16 janvier 2002 – Libération

La démission du juge Halphen a suscité beaucoup d'émois de la part de ses collègues, qui ont profité de ce cas particulier pour exprimer leur découragement. Cette occasion est la bonne pour faire un examen de conscience collectif. Par un des paradoxes dont l'Histoire est friande, c'est l'institution la plus archaïque de la République, héritière du lieutenant criminel de l'Ancien Régime, qui a réussi à tirer le signal d'alarme, dénoncer des relations incestueuses entre la politique et les affaires, et réprimer les petites et grandes crapuleries de nos classes dirigeantes. Qu'ils en soient remerciés.

L'inconvénient de ce type de travail, obéissant à une finalité juste mais effectué avec des outils archaïques, est de laisser apparaître la brutalité de la justice, sa violence parfois inutile, son mépris pour le droit des gens et la totale indifférence au massacre qu'elle peut opérer sur des vies qui ne le méritent pas. Sans aller toujours jusqu'à ces extrêmes, la disproportion entre la violence des moyens employés et le but poursuivi reste la plaie majeure de l'instruction à la française.

Une page a été tournée à la fin de l'année 2000, avec la mise en détention successive de Michel Roussin et de Jean-Christophe Mitterrand. Pour la première fois, les médias se sont interrogés sur la pertinence de ces décisions précipitées intervenant avant qu'une nouvelle loi interdise aux juges d'instruction de placer eux-mêmes en détention les mis en examen.

Les juges des juges, c'est-à-dire ceux de la chambre de l'instruction, ont censuré leurs collègues et permis la sortie immédiate de Michel Roussin et différée de Jean-Christophe Mitterrand, dont la libération fut assortie d'une caution de cinq millions de francs, qualifiée par madame Mitterrand, sa mère, de « rançon ».

La concentration des juges d'instruction dans le pôle financier a aggravé un phénomène révélateur. Dans la tradition française, les juges d'instruction travaillent. Les avocats ne sont que la courroie de transmission entre eux-mêmes et leurs clients, un « go-between » destiné à arrondir les angles. Les avocats des plus nantis en ont la possibilité matérielle parce qu'ils sont payés pour travailler autant, si ce n'est plus, que les juges. Et là, leur contradiction devient insupportable. Les anomalies des instructions, les illicéités, les passe-droits apparaissent grâce à eux en pleine lumière et finissent par être censurés par les juges des juges. C'est ainsi que si Eric Halphen a été dessaisi de son dossier, ce n'est pas à cause des vilains politiques mais uniquement parce que ses collègues de la chambre de l'instruction de Paris ont considéré qu'il n'en faisait qu'à sa tête au mépris du droit.

Ce que les juges d'instruction ne comprennent pas et que le malheur de leur collègue pourrait leur apprendre, est que leur fonction est absolument impossible à assumer. Parce qu'elle mélange deux catégories d'activités : la chasse et la justice. La passion de la chasse les entraîne à commettre des erreurs et c'est presque toujours celles-là qui sont sanctionnées par leurs pairs. Il faut en finir avec le juge d'instruction à la française, qui devient un piège pour ceux qui veulent absolument continuer à exercer cette fonction.

Faisons enfin ce que la Commission Delmas-Marty voulait en 1990, ce que Pierre Truche, ancien premier président de la Cour de cassation préconisait et proclamait avant de partir à la retraite, et ce que le procureur général près la Cour de cassation demande maintenant. Supprimons le juge d'instruction, confions le soin des investigations au parquet, renforçons le rôle du juge du siège dans le contrôle de l'instruction, organisons un statut raisonnable du parquet qui permette à sa partie investigatrice d'être indépendante. Bref, réalisons enfin cette réforme de la procédure autour de laquelle le Parlement est pris de la danse de Saint-Guy depuis 1985 au gré des émotions et des convictions électorales. Puissent les juges d'instruction eux-mêmes prendre la tête de cette transformation qui leur permettrait d'exercer leurs talents avec plus de sérénité dans un cadre de travail moderne et non plus complètement dépassé.